

■ **CFM Assurances S.A.**, à Nyon, exploitation de bureaux d'assurances (FOSC du 30.03.1999, p. 2086). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte le 19 septembre 2000. La raison sociale devient **CFM Assurances S.A. en liquidation**.
Journal no 5622 du 07.06.2002
(00509260 / CH-550.1.001.816-0)